



DOSSIER DE PRESSE

Les projets du Parc naturel régional du Luberon pour 2012



*« Un territoire qui protège ses ressources,
les cultive, les valorise et les renouvelle »*

Février 2012

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Le Parc naturel régional du Luberon est un territoire qui protège ses ressources, les cultive, les valorise et les renouvelle.

Pour y parvenir, le Parc met en œuvre depuis 35 ans une stratégie de développement territorial, de préservation des ressources et de valorisation des patrimoines dans des domaines variés : architecture, patrimoine bâti, occupation du sol, paysage, signalétique, restauration et entretien des cours d'eau, gestion des milieux naturels, éducation à l'environnement, traitement de pollutions diverses, économies d'énergie, déplacements doux, circuits courts agricoles, etc.

Dans tous ces domaines, le Parc a aussi pour mission d'initier et d'expérimenter des procédures nouvelles qui peuvent être reprises par d'autres territoires.

Il participe enfin à plusieurs réseaux qui lui permettent de valoriser ses réalisations et d'échanger aux niveaux national et international.

Grâce aux interventions du Parc depuis 35 ans aux côtés des communes, « Luberon » est aujourd'hui synonyme de qualité de la vie et de l'environnement.

SOMMAIRE

1. Un territoire en route vers sa transition énergétique : faisons une ALTE en Luberon !	3
2. Un territoire qui protège ses ressources	4
3. Un territoire qui cultive ses ressources	5
4. Un territoire qui valorise ses ressources	7
5. Un territoire qui renouvelle ses ressources.....	8
6. En savoir + sur le Parc naturel régional du Luberon.....	10

1. Un territoire en route vers sa transition énergétique : faisons une ALTE en Luberon !

Suite au forum sur l'énergie qui s'est tenu à Cadenet en octobre 2010, est apparu tout l'intérêt d'élargir le travail actuel à la question de la transition énergétique, notamment concernant la vulnérabilité du territoire à l'augmentation du prix des énergies, et les atouts à développer pour que le territoire s'y prépare au mieux.

Le Parc naturel régional du Luberon, l'association AERE et leurs partenaires souhaitent conduire conjointement une étude en 2012 pour l'ouverture d'une agence locale de transition énergétique (ALTE), permettant de regrouper les services aux particuliers, aux collectivités, aux acteurs économiques et à différents publics ciblés. Cette agence permettra également de repérer et de fédérer des initiatives citoyennes liées à la transition énergétique.

Cette volonté s'appuie sur plusieurs projets déjà mis en œuvre par le Parc, et qui seront poursuivis en 2012 dans l'optique de la création de l'ALTE.

Programme Sedel (Services énergétiques durables en Luberon)

38 communes et une communauté de communes (représentant au total 66 718 habitants) sont aujourd'hui engagées dans le programme Sedel, un service de conseil aux collectivités pour les aider à maîtriser leurs consommations d'énergie, lancé par le Parc en 2009.

En 2012, les 3 économistes de flux vont poursuivre l'analyse des factures des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage publics, et évaluer le suivi de leurs préconisations.



Bois-énergie

Depuis une quinzaine d'années, le Parc impulse une politique de valorisation et de maintien de la biodiversité des forêts locales en leur trouvant un débouché économique : le « bois énergie ». Aujourd'hui, 30 chaudières collectives publiques implantées dans le Parc consomment près de 3 000 tonnes par an de bois déchiqueté.

Afin de couvrir les besoins de ces chaufferies, le Parc va relancer en 2012 un appel d'offres groupé pour le compte des communes, procédure qui sera centrée sur la valorisation de la ressource la plus proche possible du lieu de consommation.

A l'été 2012, sera signé le contrat du projet Rebel, pour la construction d'une chaufferie collective au bois et au gaz à l'ouest d'Apt pour alimenter en eau chaude, par des conduites souterraines, une partie des entreprises et des logements de la ville.

Eco-construction

Depuis 2008, le Parc œuvre au développement de quatre filières locales de matériaux d'éco-construction : le bois de cèdre, la paille de lavande, le chanvre et la brique de terres crues, et depuis 2010 le cyprès.

Après trois ans de recherche/développement conduite par le Parc avec les agriculteurs producteurs de chanvre, en 2011, l'Association des producteurs-transformateurs de chanvre en Luberon a été créée avec l'appui du Parc. 2012 sera consacrée à communiquer sur les produits développés.



La structuration des déplacements à vélo en site propre : l'Eurovéloroute

Dans le cadre de l'Eurovéloroute n°8, le Parc a entrepris les études et négociations nécessaires à l'extension de la Véloroute,

qui relie aujourd'hui Saint-Martin de Castillon aux Beaumettes sur 28 km.

A partir de 2012, la Véloroute sera prolongée à l'est vers le Val de Durance et à l'ouest jusqu'à la gare de Cavaillon par le Conseil général de Vaucluse.

Ces travaux seront l'occasion pour RTE (Réseau de transport d'électricité) de mettre en place des blocs-fourreaux destinés à l'enfouissement des futurs réseaux électriques et de fibre optique (notamment pour la future liaison à 63 000 volts entre Les Beaumettes et Cavaillon).

Parallèlement, le Parc travaille à la définition du tracé d'un projet de véloroute dans le Val de Durance, entre Villeneuve et Saint-Paul les Durance, en partenariat avec EDF, la communauté de communes Ilo, la CCLDV et le Pays de Haute-Provence. Cet équipement, qui pourrait utiliser en grande partie les berges du canal EDF, constituerait la liaison entre le tronçon d'Eurovéloroute du Vaucluse (vallée du Calavon) et la partie varoise (entre Rians et Montauroux). Le Parc se positionne ainsi parmi les tout-premiers à porter et faire réaliser les tronçons opérationnels de l'Eurovéloroute n°8, qui devrait relier *in fine* l'Espagne à la Grèce.

Agriculture, alimentation et circuits courts



L'opération « **De la ferme à ta cantine** », qui concerne 28 communes, se poursuivra en 2012 par l'élaboration d'un livre de recettes, la programmation d'un festival de films sur l'alimentation et la formation des cuisiniers par le CNFPT.

Le Luberon compte aujourd'hui 9 **marchés paysans**, où les agriculteurs de la région viennent vendre leur récolte de la semaine (produits locaux issus d'une agriculture familiale et de saison). 2012 sera consacrée à la promotion de ce réseau, via notamment la mise en place d'un site internet.

Une démarche interne d'éco-responsabilité

Depuis 4 ans, le Parc s'est engagé dans une démarche interne d'éco-responsabilité visant à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Il s'est fixé des objectifs dans cinq domaines : déplacements, déchets, énergie, eau, achats. Le bilan à fin 2011 étant très positif, malgré une augmentation du nombre d'agents, cette démarche d'exemplarité sera reconduite et proposée aux communes volontaires.

2. Un territoire qui protège ses ressources

Natura 2000 : accompagner la biodiversité

Le Parc est gestionnaire de 7 sites du réseau européen Natura 2000, dont l'objectif est la préservation des espèces animales ou végétales et des habitats menacés et/ou remarquables.

Les contrats Natura 2000, signés entre des propriétaires fonciers (essentiellement des communes) et l'État, définissent les travaux que les propriétaires s'engagent à faire pour que les espèces et habitats protégés présents sur leurs terres soient conservés dans des conditions favorables, garantissant leur survie ; ces travaux sont financés à 100% par l'État et l'Europe.

En 2012, une mesure agro-environnementale sera mise en place auprès d'agriculteurs concernant des prairies de fauche naturelle, dans la vallée de l'Enchrême et sur le site de Vachères. L'objectif : conserver les prairies en bon état, moyennant un soutien financier (182 €/ha/an), en veillant à la diversité floristique. Une surface de 100 ha pourrait être contractualisée en 2 ans, pour un montant global de 93 303 € sur 5 ans.



Concours national agricole des prairies fleuries

Pour la 2^e année, le Parc va relayer sur son territoire le concours national d'excellence agricole « Prairies fleuries ». Organisé par la Fédération des Parcs naturels régionaux et par les Parcs nationaux de France, avec les chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature, ce concours vise à récompenser des agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture. Pour apprécier les qualités de la prairie, le concours se fonde sur des critères scientifiques et appropriables par tous : la présence de fleurs facilement reconnaissables, indicatrices d'un bon équilibre agricole.

Les agriculteurs souhaitant participer ont jusqu'au 20 avril pour s'inscrire. La remise des prix est prévue fin juin-début juillet.

Charte forestière de territoire

La forêt représente 90 % des espaces naturels du territoire du Parc. La charte forestière de territoire, signée en 2004 par l'ensemble des acteurs forestiers locaux, définit les principaux axes de protection et de valorisation de la forêt. Elle est menée en partenariat avec la charte forestière de territoire de la montagne de Lure.

Dans ce cadre, le programme Qualigouv vise à fédérer les propriétaires forestiers, publics et privés, autour d'objectifs partagés de gestion de leur patrimoine. 2 sites pilotes ont été retenus au titre de ce programme (Villeneuve-Niozelles et le massif des ocres). Ils se caractérisent par un nombre important de propriétaires, qui plus est sur de petites parcelles souvent en indivision. Un programme d'ensemble est d'autant plus nécessaire. Une association syndicale libre de propriétaires, comptant une centaine d'adhérents, a été créée en 2011, qui est associée à la rédaction du plan de gestion de son territoire. À l'issue de ce travail collectif, en mars 2012, des travaux forestiers devraient être engagés.

Dispositif « Jeunes en forêt » - APSIF



Pour la 9^e année, le Parc reprend ce dispositif initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, destiné à sensibiliser les visiteurs aux risques incendie dans les sites naturels, les informer sur la réglementation en vigueur et signaler aux services compétents d'éventuels départs de feux.

Pour l'année 2012, le dispositif prévoit le recrutement de 40 jeunes APSIF sur 2 mois en période estivale, l'homogénéisation de la signalétique sur zone et l'amélioration du volet communication auprès du grand public.

3. Un territoire qui cultive ses ressources

Maison de la biodiversité à Manosque : promouvoir les variétés oubliées de fruits

Depuis une trentaine d'années, le Parc naturel régional du Luberon effectue un travail important d'inventaire et de mise en collection des variétés fruitières locales menacées de disparition. Ce fond de 420 variétés est conservé à la Maison de la biodiversité à Manosque et dans une quinzaine de vergers villageois. Aujourd'hui, le Parc souhaite faire revivre les différentes variétés oubliées d'arbres fruitiers.

A travers les **vergers paysans**, le Parc crée, avec des agriculteurs, des vergers expérimentaux de variétés régionales, pour la vente en circuits courts ou la consommation familiale. Toutes les espèces peuvent être concernées, mais l'accent est mis sur la pomme, la figue, la prune Perdrigon, le bigarreau Pélissier et la griotte de Provence.

Le 2 décembre 2012, une nouvelle édition de la « **Journée des fruits et saveurs d'autrefois** », organisée à la Maison de la biodiversité, fera découvrir au public les saveurs et les arbres fruitiers d'autrefois. Comme chaque année, une filière fruitière sera mise à l'honneur, et les visiteurs pourront retrouver une exposition-vente de plants et de produits locaux, des conférences, des animations pour enfants, des démonstrations de taille et de greffage.

Qualité de l'eau au quotidien

Les produits utilisés en « zones non agricoles » sont responsables de près de 30 % de la pollution des eaux par les pesticides. En 2012, le Parc poursuivra ses deux projets phares destinés à changer les pratiques des particuliers et des collectivités.

« **Jardiner au naturel ça coule de source** » : cette opération à l'attention des jardiniers amateurs vise à réduire leur consommation de produits phytosanitaires en proposant des solutions alternatives, à travers des campagnes de communication et un partenariat avec 15 jardinerie du territoire.



Guide pratique Pour un jardin facile : l'utilisation des plantes couvre-sol en Luberon. A paraître en avril, cette brochure explique comment utiliser les plantes couvre-sol pour lutter contre les mauvaises herbes, et sans entretien !

« **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages du Luberon** » : sensibiliser élus, techniciens des collectivités et entreprises d'espaces verts aux dangers, pour l'homme comme pour l'environnement, des produits phytosanitaires, à travers des formations et des visites de terrain et des audits des pratiques communales. Promouvoir les solutions de désherbage alternatives préventives et curatives. Mieux accepter la végétation spontanée.

Journée « Pastoralisme en Luberon »

Le 19 avril, le Parc et le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée) organisent une journée d'échanges à destination des élus et professionnels sur le thème du pastoralisme en Luberon.

Education à l'environnement et au territoire

Sur l'année scolaire 2011-2012, ce sont 220 classes qui participent aux **actions éducatives** proposées par le Parc, 55 classes accueillies en **séjour découverte** au Château de l'environnement et une trentaine de classes attendues à la Maison de la biodiversité.

2 collèges suivent le parcours éducatif spécifique « **Mon collège en Luberon** » : le collège Charles de Gaulle à Apt et le collège du Mont d'Or à Manosque. Construit avec l'équipe éducative de l'établissement, ce parcours spécifique a pour objectif de proposer des illustrations concrètes des programmes d'enseignement sur le territoire de vie des élèves.



En fin d'année scolaire, le Parc organise des journées de valorisation. Les **Défis pour le Parc** auront lieu à la Maison de la biodiversité le 8 juin et au Château de l'environnement à Buoux le 14 juin. Les élèves présenteront leur « défi », qui doit être basé sur un projet concret et éducatif impliquant les élèves dans une action en faveur de la compréhension, de la mise en valeur ou de la sauvegarde du patrimoine naturel ou culturel. Dans l'année, le Parc apporte une aide humaine ou matérielle pour réaliser chaque défi.

Le 6 juin, auront lieu les **Rencontres Luberon jeunesse** à Bonnieux. Les jeunes de plusieurs accueils de loisirs sans hébergement de Vaucluse y présenteront leurs projets relatifs au patrimoine naturel ou culturel, dans une ambiance ludique. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces projets, le Parc proposera, entre février et mai, pas moins de 10 journées de formation aux animateurs et directeurs de ces structures.

4. Un territoire qui valorise ses ressources

Travaux d'aménagement du Château de l'environnement à Buoux

Le Château de l'environnement à Buoux, propriété du Parc depuis 1986, est un équipement hautement structurant du territoire qui met à disposition des scolaires et des acteurs de l'environnement un outil au service de l'éducation à l'environnement et au territoire.

Les travaux d'aménagement du site, et particulièrement de l'aile XVIII^e, s'inscrivent dans la volonté d'améliorer les conditions d'accueil des utilisateurs (notamment l'accessibilité), et de conserver et valoriser ce monument majeur de Haute-Provence.

Prévue sur 2012-2014, cette opération est estimée à 3 millions d'euros.



Opération grand site du Massif des ocres

En 2010, l'État a missionné le Parc pour mobiliser les acteurs locaux et mener les études préalables à l'obtention du label Grand site de France (délivré à ce jour à 8 sites en France) pour le massif des ocres.

2011 a été consacrée à la réalisation des études préalables, sous l'égide d'un comité de pilotage animé par le Parc et composé des 7 communes directement concernées (Apt, Roussillon, Gignac, Villars, Gargas, Rustrel, Caseneuve), 3 communes limitrophes (Goult, Viens, St-Saturnin-les-Apt), les propriétaires privés, les gestionnaires actuels des différents sites, le CG84, la Région et l'État.

Les orientations stratégiques retenues concernent :

- l'aménagement d'espaces publics d'accueil de qualité sur chacun des sites ;
- la création de 15 « espaces d'accueil ruraux » sur le parcours : possibilité de halte, de changement de mode de transport (vélo/navette/auto/marche) ;
- l'organisation de la circulation d'un site à l'autre afin de mieux répartir la fréquentation : navette inter-sites, boucle-vélo en site propre (la « vél'ocre », voie verte dédiée à la découverte des sites à vélo) ;
- la désignation d'un gestionnaire unique, avec une communication unique.

Geopark : développement du géotourisme



Le Parc naturel régional du Luberon a été reconnu Geopark par l'Unesco en 2004 (il y en a seulement trois en France aujourd'hui). En qualité de Geopark, le PNR Luberon doit contribuer au développement touristique et économique durable du territoire autour des richesses de la terre (conservation et vulgarisation des connaissances, éducation à l'environnement et au territoire, développement d'un tourisme doux).

Pour 2012-2013, un réseau de partenaires touristiques Geopark sera mis en place en Luberon, ainsi que les outils d'animation de ce réseau. Le parcours « Les ocres à vélo » sera étendu à Viens et Saint-Martin de Castillon, et un outil interactif de visioguidage sera créé.

Sentier de découverte de la forêt des cèdres du Petit Luberon

A travers l'aménagement d'un sentier accessible aux personnes à mobilité réduite dans la forêt des Cèdres (gérée par l'ONF), le Parc souhaite faciliter la découverte de ce site, qui se prête aux balades en famille et dont les points de vue révèlent de très beaux paysages.

Tourisme durable : promotion d'une offre structurée

Poursuivant la démarche de la **charte européenne du tourisme durable** (CETD), le Parc ambitionne cette année d'accompagner une vingtaine de professionnels du tourisme pour répondre aux critères du développement durable, leur permettant de bénéficier de la « marque Parc ».

Avec la 3^e édition des « **Luberon rendez-vous nature** », le Parc reconduit l'élaboration d'un catalogue de prestations à l'attention des visiteurs amateurs de sorties nature accompagnées, conçu en concertation avec les offices de tourisme et des accompagnateurs professionnels soucieux de l'impact de leur activité sur l'environnement.

Œnotourisme en Luberon et marque Parc pour les vins du Luberon : construction d'un partenariat entre le Parc, les producteurs et les acteurs du tourisme

En 2011, le Parc et le Syndicat des vins AOC Luberon ont initié le projet « **Œnotourisme en Luberon** » avec le soutien de la Région et du CG84, afin de développer une offre de tourisme dans un secteur économique essentiel pour le territoire, la viticulture, en structurant les initiatives existantes et leur donnant une visibilité.

Après avoir réuni vignerons, coopératives et prestataires touristiques, ils leur ont proposé de s'engager dans une démarche commune d'affirmation et de valorisation de l'identité de leur territoire à travers l'activité viticole.

Les prochaines étapes en 2012 seront :

- la création d'une carte touristique dédiée à l'œnotourisme en Luberon (indiquant toutes les structures ouvertes à la visite, les hébergements, restaurants et itinéraires liés aux vins du Luberon et proposant des informations pratiques) ;
- la création d'un guide dédié au tourisme viti-vinicole ;
- la formation des offices de tourisme à la connaissance du secteur et à la scénarisation de l'offre.



D'autre part, en 2012, les premières étiquettes de la « **marque Parc** » seront posées sur certaines cuvées des vins du Luberon. La marque Parc est attribuée à des produits identitaires du territoire exemplaires eu égard aux objectifs de la Charte du Parc.

Système d'information territorial : création d'applications pour smartphones et tablettes numériques

Les parcs naturels régionaux du Luberon, de Camargue, du Queyras et du Verdon partagent un système d'information territorial (SIT), qui permet de centraliser et de rendre accessibles toutes les informations disponibles sur les territoires des Parcs, classées par thèmes.

Afin d'améliorer cet outil et ses utilisations, le Parc souhaite rendre "nomade" ou "portable" l'ensemble de la plate-forme SIT. Cette **approche "nomade" de l'information géographique** des Parcs sera utile aussi bien aux agents des Parcs et aux partenaires, pour leur prise de décisions, que pour le grand public, qui aura ainsi **accès aux informations d'ordre touristique lors des itinérances pédestres ou à vélo.**

Une seule adresse : www.pnrpaca.org.

5. Un territoire qui renouvelle ses ressources

Trophées de la Réserve de biosphère Luberon-Lure 2012 : valoriser les initiatives citoyennes du territoire

La Réserve de biosphère Luberon-Lure organise les « Trophées 2012 ». Ce concours est destiné à aider 10 personnes physiques ou morales qui mènent des projets concrets et participatifs mettant l'accent sur les relations entre l'homme et la nature. Les lauréats seront dotés de 1 000€ chacun. Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 15 mai 2012 et s'inscrire dans l'un des thèmes suivants : maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels / développer l'écocitoyenneté / préserver les zones agricoles de la pression urbaine / favoriser une agriculture locale soucieuse de l'environnement / vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (l'emploi, la qualité de vie, les services publics, la culture).

La remise des Trophées aura lieu lors des Assises de la Réserve de biosphère en juin 2012.

Développement de la visioconférence

Dans le cadre du Pôle d'excellence rurale « Besoin de bouger, envie de rester », 3 sites du territoire seront équipés en visioconférence : l'Université européenne des senteurs et saveurs à Forcalquier, la mairie de La Bastidonne, et la Maison du Parc à Apt. En 2012, le Parc souhaite étoffer ce premier réseau.

Calavon-Coulon : révision du SAGE

Initiée en 2011, la procédure de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Calavon-Coulon va se poursuivre en 2012, avec l'élaboration d'un programme d'interventions, répondant aux objectifs qui ont déjà été validés. Les moyens, les financements et les incidences sur l'environnement seront évalués, en concertation avec les principaux partenaires. Fin 2012, sera établi un projet de SAGE, qui sera soumis à enquête publique en 2013.

Animation du contrat de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Largue et de la Laye

Dans le cadre de l'étude préalable à la gestion du bassin versant du Largue initiée en 2008, les enjeux et objectifs de préservation, de restauration et de mise en valeur des rivières et des milieux aquatiques du bassin du Largue et de la Laye ont été définis en concertation avec les acteurs locaux. Début 2012, un contrat d'engagement pour 6 ans autour de ces objectifs sera proposé à la signature de tous les partenaires. Celui-ci sera décliné en deux programmes d'actions opérationnelles sur 3 ans.

Evaluation des volumes prélevables Calavon-Coulon et Largue et Laye

Deux études sur les volumes prélevables vont être réalisées, afin d'avoir une vision d'ensemble sur les ressources et les besoins en eau dans les deux bassins, et proposer des règles de partage. Ces études, dont les résultats seront connus en juin 2012, serviront à alimenter les réflexions et l'écriture de la révision du SAGE du Calavon-Coulon ainsi que l'élaboration du contrat de gestion Largue-Laye.

Accompagnement des projets communaux

Le Parc assure une activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités pour diverses opérations de construction. Il interviendra notamment à Lurs (acquisition et viabilisation de logements), La Bastidonne (bar et logement), Joucas (2^e tranche pour 4 logements), la Ferme des argiles à Gargas (requalification de logements, installation d'agriculteurs), Cavaillon (requalification du bâti et des espaces extérieurs et verger paysan), Lourmarin (création d'un espace multiculturel à l'ancienne coopérative fruitière)...

Le Parc continuera également d'accompagner les communes dans leurs projets architecturaux ou patrimoniaux, en particulier : Reillanne, Forcalquier, Sainte-Tulle, Saint-Michel l'Observatoire, Lauris, Oppède, etc.

Réduire l'impact de la publicité sur le cadre de vie



Depuis 2010, Apt, Manosque, Pertuis et le Parc se sont engagés dans une démarche commune pour l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure. En 2012, les trois villes commenceront à faire enlever les panneaux non conformes (pré-enseignes, enseignes et publicité).

D'autre part, les décrets d'application de la loi sur la publicité (12 juillet 2010) ayant été publiés début 2012, le Parc rédigera un document d'information à l'attention de toutes les communes du territoire.

Mise en œuvre de l'appel à projet « vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers »

Le Parc du Luberon a été chef de file pour répondre, avec les 4 autres Parcs de la région, à un appel à projet lancé par la Datar et les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture. L'objectif est de concevoir un dispositif administratif et financier, inspiré des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), pour encourager des opérations de requalification paysagère associant acteurs publics et privés. Pour ce faire, chacun des 5 Parcs travaille selon une même méthodologie sur un type différent de point noir. La consolidation de l'ensemble devant permettre, en 18 mois, de proposer une méthode et un dispositif généralisable.

6. En savoir + sur le Parc naturel régional du Luberon

Un parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysager respectueuse de l'environnement.

Sur une superficie de 1 850 km², le Parc naturel régional du Luberon, créé en 1977, englobe 77 communes qui y ont adhéré librement en approuvant sa charte et les statuts du syndicat mixte de gestion. 171 000 habitants vivent sur ce territoire.

Le Parc du Luberon est administré par un comité syndical de membres délégués, représentatifs des 77 communes, des deux conseils généraux, et du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, collectivités locales qui ont adhéré volontairement à sa nouvelle charte.

Pour assurer la gestion et le fonctionnement du Parc, le comité syndical s'appuie sur une équipe technique composée de 6 grands services et employant une cinquantaine de personnes.

En 1997, le territoire du Luberon a été admis au réseau international des réserves de biosphère de l'Unesco, qui sont des lieux d'expérimentation sur les relations entre l'homme et la nature. En 2010, la réserve de biosphère a été étendue à la montagne de Lure.

2004, le Parc naturel du Luberon appartient au réseau European & Global Geoparks, qui regroupe 77 « territoires géologiques » dans le monde, reconnus par l'Unesco pour leur engagement en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine géologique, et le développement du géotourisme.

Le budget du Parc

Il est financé par les participations des membres du syndicat mixte (communes, Région, Départements des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse). Il est complété par une contribution du ministère de l'Environnement et par des subventions sur des opérations, de partenaires publics ou privés.

Pour 2012, le budget primitif s'élève à :

- **fonctionnement : 3,86 M€**
- **investissement : 6,14 M€**

5 grandes missions (définies par le code de l'environnement)

1. Protection et mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers
2. Aménagement du territoire
3. Amélioration du cadre et de la qualité de vie
4. Développement économique et social
5. Accueil, éducation et information du public

Réflexion sur l'avenir des Parcs naturels régionaux

Depuis 2010, les parcs naturels régionaux se lancent de nouveaux défis pour l'avenir. Les parcs, qui ont inventé les approches territorialisées de développement durable - reprises à présent par de nombreuses collectivités territoriales - ambitionnent de rester le fer de lance d'un aménagement du territoire qui intègre mieux encore que par le passé justice sociale et développement économique.

Les nouveaux défis que se donneront les Parcs naturels régionaux doivent servir de référence pour les territoires français et étrangers, qui, du fait d'un contexte économique et social difficile, ne mettent pas suffisamment l'accent, dans leurs politiques publiques, sur des actions concrètes de développement durable ; alors même que la prise de conscience des enjeux environnementaux est de plus en plus forte.

Retrouvez toutes les infos du Parc naturel régional du Luberon sur
www.parcduluberon.fr

ou abonnez-vous à la nouvelle Lettre du Parc :
www.parcduluberon.fr/Access-directs/La-lettre-du-Parc